



COMMUNIQUE DE PRESSE

AMOÉBA annonce la signature d'un avenant au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions avec programme d'intéressement (OCAPI)

Chassieu (France), le 09 mars 2020 - AMOÉBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de tests annonce la signature d'un avenant au contrat d'émission d'obligations convertibles en actions avec programme d'intéressement (OCAPI).

Par communiqué en date du 17 décembre 2019, la société Amoéba a annoncé la signature d'un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions avec programme d'intéressement (le « **Contrat** ») pour un montant nominal total de 6,240 millions d'euros au profit de Nice & Green SA, société privée de droit suisse spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptées aux sociétés cotées (l'« **Investisseur** »). Cette opération a fait l'objet d'un prospectus approuvé par l'AMF (visa n° 20-011) le 16 janvier 2020 (le « **Prospectus** »).

L'Assemblée Générale devant autoriser cette opération n'a pas pu se réunir le 30 janvier 2020, faute de réunion du quorum. Une assemblée a été convoquée sur seconde convocation le 13 mars 2020.

En raison de l'absence de réunion du quorum lors de l'assemblée générale convoquée pour le 30 janvier 2020, le calendrier d'émission des OCA initialement prévu au Contrat et figurant dans le Prospectus a dû être modifié. Un avenant au Contrat a été signé ce jour entre les parties pour modifier le calendrier d'émission, comme suit :

Date	OCA
Lundi 6 avril 2020	1 à 26
Lundi 4 mai 2020	27 à 52
Jeudi 4 juin 2020	53 à 78
Lundi 6 juillet 2020	79 à 104
Jeudi 6 août 2020	105 à 130
Vendredi 4 septembre 2020	131 à 156
Mardi 6 octobre 2020	157 à 182
Vendredi 6 novembre 2020	183 à 208
Vendredi 4 décembre 2020	209 à 234
Mercredi 6 janvier 2021	235 à 260
Jeudi 4 février 2021	261 à 286
Jeudi 4 mars 2021	287 à 312

Le Contrat n'a pas fait l'objet d'autres modifications significatives par rapport à l'information communiquée dans le Prospectus ; cet avenant n'ayant, en particulier, pas entraîné de frais ou commissions supplémentaires.

Nous vous rappelons que la mise en place effective du financement sera notamment soumise à l'approbation des actionnaires d'Amoéba lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire appelée à se réunir sur seconde convocation le 13 mars 2020, en vue notamment de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider de l'émission des obligations convertibles en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur.

Nous vous rappelons également que l'émission par Amoéba des OCA et leur souscription corrélative par l'Investisseur sont soumises à la réalisation de certaines conditions suspensives (cf. communiqué de presse du 17 décembre 2019).

Comme indiqué dans le Prospectus, cette opération devrait permettre à Amoéba d'assurer la continuité d'exploitation du mois d'août 2020 jusqu'en août 2021 et de financer par ordre de priorité :

- (i) les dépenses courantes liées à l'activité sur la période pour près de 5.290 K€ et notamment les dépenses liées aux efforts en matière de recherche et développement pour :
 - assurer les dépenses opérationnelles (notamment salaires, loyers honoraires juridiques et financiers et intérêts à décaisser du prêt BEI à hauteur de 2.690 K€ ;
 - soutenir les activités de recherche et de développement sur l'application biocontrôle phytosanitaire pour la prévention des maladies des plantes telles que le mildiou de la vigne, le mildiou de la pomme de terre, la rouille des céréales à hauteur de 1.600 K€ ;
 - soutenir les dépôts de demande d'autorisation de la substance active biocide et de la substance phytosanitaire (biocontrôle) en Europe et aux Etats Unis à hauteur de 1.000 K€.

- (ii) les échéances de remboursement des avances remboursables BPI France et des emprunts bancaires incluant les dettes sur obligations locatives, pour un total de 500 K€. Pour rappel, ce montant n'inclut pas le prêt BEI et ses intérêts courus capitalisés, prêt in fine remboursable en novembre 2022 et l'emprunt obligataire non converti au 31 décembre 2019.

- (iii) les frais incompressibles inhérents au projet d'émission d'OCA à la charge de la société de 100 K€.



A propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.Amoéba-biocide.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE
Directeur Général Adjoint
04 26 69 16 00
valerie.filiatre@amoeba-biocide.com

Relations investisseurs

Grégory BOSSON
Agence Calyptus
01 53 65 37 90
gregory.bosson@calyptus.net

Relations médias

Constance LOZET
Agence Ekno
07 78 41 19 70
constance.lozet@ekno.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 Avril 2019 sous le numéro D19-0383 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-biocide.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.